

PROCES VERBAL : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 14 OCTOBRE 2025 à 18 h 30

Convocation en date du 9 octobre 2025

Ordre du jour

Membres du Conseil (par ordre alphabétique)

Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ANCEAUX Jean-Luc		X		à Fabien PIERSON	GILLARDIN-THOMAS Véronique		X		à Jean-Paul COURTOIS
ANTION Claude	X				HENRY Philippe	X			
BAUGNON Mathilde	X				KEROUH Nordine		X		à Mathilde BAUGNON
BUARD CHAMPESME Jocelyne	X				LECLERCQ Josiane	X			
CARRÉ Cyrielle		X		à Philippe HENRY	LEFEBVRE Gilles	X			
CHAZAL Raphaël	X				NICKLAUS Bruno		X		à Jocelyne BUARD CHAMPESME
CITONY Lazare	X				PAUCHET David	X			
COURTOIS Jean-Paul	X				PIERSON Fabien	X			
DIONOT Michel	X				PIGEARD Sandrine		X		à Claude ANTION
DUPUIS Claudine	X				SCHUMANN Yves	X			
GARNIER Christian	X				THOUVENIN Odile	X			
GÉRARD Christine			X		TOTAL	16	6	1	

Il dénombre 16 Conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

Pouvoir(s) :

Jean-Luc ANCEAUX à Fabien PIERSON
Cyrielle CARRÉ à Philippe HENRY
Véronique GILLARDIN-THOMAS à Jean-Paul COURTOIS
Nordine KEROUH à Mathilde BAUGNON
Bruno NICKLAUS à Jocelyne BUARD CHAMPESME
Sandrine PIGEARD à Claude ANTION

Membres du C.M. : 23 Membres

Votants

Présents	16	22
Pouvoirs	6	
Absents	1	

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance (Article L 2121-15 du C.G.C.T.)

- **Réhabilitation de la salle multiactivités** – Marché – Ratification de la décision de la CAO (avenant),
- Amicale des Sapeurs-Pompiers - Subvention exceptionnelle,
- **Parc Animalier** – Procès-verbal de fin mise à disposition,
- **Aquario** – Renouvellement de la convention de mise à disposition du bâtiment sis 45 Rue de la Libération.



Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Raphaël CHAZAL se propose d'être Secrétaire de séance.

M. Raphaël CHAZAL est désigné Secrétaire de séance, à l'unanimité.

	PRÉSENTS : 16		POUVOIRS : 6		ABSENTS: 1
VOTE :	22	POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)	

Observations et Vote :

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du Lundi 15 Septembre 2025 à 18 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du Mardi 14 Octobre 2025 à 18h30 est adopté à l'unanimité

	PRÉSENTS : 16		POUVOIRS : 6		ABSENTS: 1
VOTE :	22	POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)	

N° 1 – 20251014_46

1. Réhabilitation de la salle multiactivités – Marché – Ratification de la décision de la CAO (avenant)

Lors de l'attribution du marché pour les travaux de Réhabilitation de la salle multi-activités et notamment :

- **Lot 5 :** Menuiserie intérieure, l'entreprise STEINER a été retenue pour un montant de 37 090,60 € H.T.

Les travaux initialement prévus en bois sur la terrasse extérieure ont été modifiés et réalisés en carrelage par l'entreprise GIL ET ASSOCIES.

De ce fait, la prestation est à retirer du lot 5 – menuiserie intérieure pour un montant de 16 063,60 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le Mardi 7 Octobre 2025 à 14h30 et a émis un avis favorable sur cet avenant.

Pour information, le nouveau montant du marché pour le lot 5 – menuiserie est de 21 027,00 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de ratifier la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant du lot 5.

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, le Conseil Municipal :

- **ratifie la décision de la Commission d'Appel d'Offres,**
- **autorise le Maire à signer l'avenant du lot 5.**

	PRÉSENTS : 16		POUVOIRS : 6		ABSENTS: 1
VOTE :	22	POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)	

N° 2 – 20251014_47

2. Amicale des Sapeurs-Pompiers - Subvention exceptionnelle

Par courrier en date du 1^{er} mars 2025, Monsieur le Président de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Verdun sollicite de la Commune, une subvention exceptionnelle afin de financer l'achat de matériel de sport.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution ou non, d'une subvention exceptionnelle de € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Verdun.

Il est précisé que les crédits sont inscrits en suffisance au Budget Primitif 2025, à l'article 6574 : Subvention de fonctionnement aux Associations.

Plusieurs propositions ont été faites par la majorité et la minorité. L'ensemble du conseil a retenu le montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Verdun.

	PRÉSENTS : 16		POUVOIRS : 6		ABSENTS: 1
VOTE :	22	POUR		CONTRE	ABSTENTION(S)

N° 3 – 20251014_48

3. Parc Animalier – Procès-verbal de fin mise à disposition

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a cédé au profit de l'Association AMSEAA l'ensemble des parcelles regroupant le Parc animalier pour un montant de 125 000 € (cf délibération du 4 novembre 2024).

Afin de sortir la fiche inventaire n° 4026 d'un montant de 1362,17 € correspondant à l'aire de jeux, il est nécessaire d'établir un procès-verbal de fin de mise à disposition entre la Commune et l'Association AMSEAA.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition.

en annexe : procès-verbal fin mise à disposition

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition.

	PRÉSENTS : 16		POUVOIRS : 6		ABSENTS: 1
VOTE :	22	POUR		CONTRE	ABSTENTION(S)

N° 3 – 20251014_49

4. Aquario – Renouvellement de la convention de mise à disposition du bâtiment sis 45 Rue de la Libération

Par délibération N°2013.11.116 en date du 26 Novembre 2013, une convention de mise à disposition des immeubles :

- Immeuble – 49 rue de la Libération
- Lavoir – 45 rue de la Libération

à THIERVILLE-SUR-MEUSE a été établie pour une durée de 10 ans à compter du 05 Décembre 2011 avec l'Association l'Aquario-Club du Nord Meusien.

Ladite convention étant arrivée à terme le 04 Décembre 2021, il y a lieu, comme prévu à l'Article 3, de reconduire la mise à disposition pour 10 ans par avenant avec l'Association l'Aquario-Club du Nord Meusien.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur cet avenant et d'autoriser le Maire à le signer.

en annexe : avenant

Après débats, il a été convenu que la convention serait établie à compter du 1^{er} janvier 2025 avec effet jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré et par 22 voix pour, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à la rédaction de la nouvelle convention de mise à disposition des immeubles sis 45 et 49 Rue de la Libération passée avec l'Association Club Nord Meusien avec effet au 1^{er} janvier 2025 et avec un terme au 31 décembre 2026 ;
- dit que les autres articles de la convention de mise à disposition en date du 27 décembre 2001 restent inchangés ;
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition

	PRÉSENTS : 16		POUVOIRS : 6		ABSENTS: 1
VOTE :	22	POUR		CONTRE	ABSTENTION(S)

Séance du Conseil Municipal levée à 19h10

Thierville-sur-Meuse, le 14 octobre 2025

Le Secrétaire de séance,

 R. CHAZAL

Vu le Maire,

 C. ANTION

